

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.12.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 15.12.2022

### \* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### **1.1 Identificateur de produit**

· Nom du produit:

**Akelux Filler à la couleur**

· Code du produit:

62003, 62004, 62005, 62006, 62007, 62008, 62009, 62010, 62047, 62049, 62052, 62057, 62064, 62065, 62071

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

· Emploi de la substance / de la préparation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Vernis

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· Producteur/fournisseur:

AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH  
Lechstraße 28  
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960  
Fax. +49(0)911 - 644456  
e-mail info@akemi.de

· Service chargé des renseignements:

Laboratoire

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59

Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

### \* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **2.2 Éléments d'étiquetage**

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger

néant

· Mention d'avertissement

néant

· Composants dangereux

Néant.

déterminants pour l'étiquetage:

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Mentions de danger

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.12.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 15.12.2022

**Nom du produit:** Akelux Filler à la couleur

(suite de la page 1)

**· 2.3 Autres dangers****· Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****· 3.2 Mélanges**

- Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

**· Composants dangereux:**

CAS: 72869-86-4 EINECS: 276-957-5	7,7,9(or7,9,9)-trimethyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadecane-1,16-diyl bismethacrylate	Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1, H317	50-100%
--------------------------------------	---	---	---------

- Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****· 4.1 Description des mesures de premiers secours**

- Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- Après inhalation: Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.  
En cas de malaise, recourir à un traitement médical.
- Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.  
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.  
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

**· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Risques Crampes  
Troubles gastro-intestinaux  
Etourdissement  
Troubles asthmatiques  
Nausées  
Risque d'incidents respiratoires.

**· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****· 5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.  
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

**· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Eau

**· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
 Peut être dégagé en cas d'incendie:  
 Oxyde d'azote (NOx)  
 Monoxyde de carbone (CO)

(suite page 3)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.12.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 15.12.2022

**Nom du produit:** Akelux Filler à la couleur

(suite de la page 2)

**5.3 Conseils aux pompiers****· Equipement spécial de sécurité:****· Autres indications**

Cyanure d'hydrogène (HCN)

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhale les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****· Stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

**· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne pas stocker avec les aliments.

**· Indications concernant le stockage commun:**

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.

**· Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre le gel.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.12.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 15.12.2022

**Nom du produit:** Akelux Filler à la couleur

(suite de la page 3)

- Classe de stockage: 10
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****· 8.1 Paramètres de contrôle**

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**· DNEL****72869-86-4 7,7,9(or7,9,9)-trimethyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadecane-1,16-diyl bismethacrylate**

Oral	DNEL (Langzeit-wiederhol)	0,3 mg/kg bw/day (ARB)
Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederhol)	0,7 mg/kg bw/day (ARB)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederhol)	0,6 mg/m³ Air (ARB)

**· PNEC****72869-86-4 7,7,9(or7,9,9)-trimethyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadecane-1,16-diyl bismethacrylate**

PNEC (wässrig)	3,61 mg/l (KA) 0,001 mg/l (MW) 0,01 mg/l (SW)
PNEC (fest)	0,46 mg/kg Trockengew (MWS) 4,56 mg/kg Trockengew (SWS)

- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**· 8.2 Contrôles de l'exposition**

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Avant de commencer à travailler, enduire la peau d'une préparation protectrice résistant aux solvants.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaller les gaz, les vapeurs et les aérosols.

**· Protection respiratoire:**

Filtre provisoire:

Filtre A/P2

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

**· Protection des mains:**

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

**Gants de protection**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

(suite page 5)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.12.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 15.12.2022

**Nom du produit:** Akelux Filler à la couleur

(suite de la page 4)

**· Matériau des gants**

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**· Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**

Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en cuir

Gants en tissu épais

Gants en caoutchouc



Lunettes de protection hermétiques

**· Protection des yeux/du visage****· Protection du corps:**

Vêtements de travail protecteurs

**\* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales.**

<b>· Couleur:</b>	Divers, selon l'encrage
<b>· Odeur:</b>	Typique
<b>· Point de fusion/point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non déterminé.
<b>· Point d'éclair</b>	>150 °C
<b>· pH</b>	Non déterminé.
<b>· Viscosité:</b>	
<b>· Viscosité cinématique à 20 °C</b>	180 s (DIN 53211/4)
<b>· Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>· Solubilité</b>	
<b>· l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
<b>· Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>· Densité et/ou densité relative</b>	
<b>· Densité:</b>	Non déterminée.

**· 9.2 Autres informations**

<b>· Aspect:</b>	
<b>· Forme:</b>	Pâteuse
<b>· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</b>	
<b>· Température d'auto-inflammation</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>· Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>· Teneur en solvants:</b>	
<b>· Teneur en substances solides:</b>	16,0 %

**· Informations concernant les classes de danger physique**

<b>· Substances et mélanges explosibles</b>	
<b>· Gaz inflammables</b>	néant
<b>· Aérosols</b>	néant
<b>· Gaz comburants</b>	néant

(suite page 6)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.12.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 15.12.2022

**Nom du produit:** Akelux Filler à la couleur

(suite de la page 5)

· <u>Gaz sous pression</u>	néant
· <u>Liquides inflammables</u>	néant
· <u>Matières solides inflammables</u>	néant
· <u>Substances et mélanges autoréactifs</u>	néant
· <u>Liquides pyrophoriques</u>	néant
· <u>Matières solides pyrophoriques</u>	néant
· <u>Matières et mélanges auto-échauffants</u>	néant
· <u>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</u>	néant
· <u>Liquides comburants</u>	néant
· <u>Matières solides comburantes</u>	néant
· <u>Peroxydes organiques</u>	néant
· <u>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</u>	néant
· <u>Explosibles désensibilisés</u>	néant

### \* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· <b>10.1 Réactivité</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>10.2 Stabilité chimique</b>	
· Décomposition thermique/ conditions à éviter:	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
· <b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Polymérisation par dégagement de chaleur. Réactions aux peroxydes. Réactions au contact des métaux lourds. Réactions aux alcalis (lessives alcalines).
· <b>10.4 Conditions à éviter</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>10.5 Matières incompatibles:</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>10.6 Produits de décomposition dangereux:</b>	Oxydes nitriques (NOx) Monoxyde de carbone

### \* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· <b>11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008</b>	
· <u>Toxicité aiguë</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:	
<b>72869-86-4 7,7,9(or7,9,9)-trimethyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadecane-1,16-diyl bismethacrylate</b>	
Oral	LD50 >5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 >2.000 mg/kg (rat)
· <u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· <u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· <u>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.12.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 15.12.2022

**Nom du produit:** Akelux Filler à la couleur

(suite de la page 6)

· <u>Mutagénicité sur les cellules germinales</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· <u>Cancérogénicité</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· <u>Toxicité pour la reproduction</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· <u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· <u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· <u>Danger par aspiration</u>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· <b>11.2 Informations sur les autres dangers</b>	
· <u>Propriétés perturbant le système endocrinien</u>	
	Aucun des composants n'est compris.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:****72869-86-4 7,7,9(or7,9,9)-trimethyl-4,13-dioxo-3,14-dioxa-5,12-diazahexadecane-1,16-diyl bismethacrylate**

EC50/48h &gt;1,2 mg/l (daphnia magna)

EC50/72h &gt;0,68 mg/l (green alge)

LC50/96h 10,1 mg/l (piscis)

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications: Le produit est difficilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

**12.7 Autres effets néfastes**

· Remarque: Nocif pour les poissons.

**Autres indications écologiques:**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· Indications générales: Nocif pour les organismes aquatiques.  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 8)

FR



## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.12.2022

Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 15.12.2022

**Nom du produit:** Akelux Filler à la couleur

(suite de la page 8)

**Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

**Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

**Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

**Prescriptions nationales:****Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

**Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.**Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Aucun des composants n'est compris.

**VOC EU** 0,0 g/l**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Phrases importantes**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Service établissant la fiche technique:**

Laboratoire

**Contact:**

Elke Hake

Fon ++49 (0)911 64296-59

@mail E.Hake@akemi.de

10.05.2021

**Date de la version précédente:**

5

**Numéro de la version précédente:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3